

**CONSEIL MUNICIPAL  
DE BAUGE**

**REUNION DU 13 DECEMBRE 2010**

**PROCES VERBAL**



L'an deux mil dix, et le lundi 13 décembre à 20H00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, au lieu ordinaire de leurs séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Philippe CHALOPIN, Maire.

Etaient Présents : Monsieur ERGAND Joseph, Madame SAMSON Annette, Monsieur CULLERIER Jean-François, Madame MARTIN Marie-Jeanne, Monsieur BOYEAU Jacky, Madame BOULETREAU Marie-Odile, Monsieur LE DROGO Jean-Louis : adjoints.

Madame LANTSOGHT Colette, Monsieur CONRARDY Jean-Yves, Monsieur GROSBOIS Alain, Madame NAULET Nicole, Monsieur BREVET Jean-Luc, Madame RAIMBAULT-NAULET Christine, Monsieur GROSBOIS Pascal, Mesdames GAUTHEUR Angélique, NOUCHET Vanessa, Messieurs RAFFI Guy, WASNER Dominique, Mesdames GOURDON Anne-Marie, TRILLON Elisabeth, Monsieur BLAISONNEAU Alain, Madame BOUCHEREAU Marie-Claude : Conseillers municipaux.

Etaient excusés et représentés :

Madame HERVE Martine représentée par Madame LANTSOGHT Colette  
Madame LEROUX Géraldine représentée par Madame SAMSON Annette  
Monsieur SAINTE Dominique représenté par Monsieur CULLERIER Jean-François  
Monsieur RENOU Franck représenté par Monsieur GROSBOIS Alain

Madame GAUTHEUR Angélique a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Monsieur RAFFI et Madame BOUCHEREAU demande, à l'alinéa 13 de la page 6/23, que le nom de Madame BOUCHEREAU soit retiré.

Monsieur ERGAND demande, dans la section « Les Baugeois » de la page 5/23, que soit ajouté à la suite de « Gratuité pour les réunions de quartier », la mention suivante : « et pour les associations, dans le cadre de leurs réunions et assemblées non payantes ».

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir la Décision Modificative n°2 du Budget annexe – Cellules Commerciales. Le Conseil Municipal accepte.

## **1) Présentation du Conseil Municipal des Jeunes**

Madame NOUCHET introduit brièvement le nouveau Conseil Municipal des Jeunes, à la suite de quoi chacun des six membres du Conseil Municipal des Jeunes se présente.

Madame NOUCHET informe l'Assemblée que le premier Conseil Municipal des Jeunes a déjà eu lieu et qu'il a permis de préciser le rôle et les missions attribués aux conseillers.

Madame NOUCHET ajoute que les membres du Conseil Municipal des Jeunes vont participer aux concours des maisons décorées et qu'une visite de l'Hôtel de Ville est prévue un mercredi après midi courant janvier.

Monsieur WASNER demande à connaître les raisons du faible nombre de candidats au Conseil Municipal des Jeunes.

Madame NOUCHET répond qu'il existe certaines difficultés relationnelles avec le collège Chateaucain et estime qu'une autre approche des élections du CMJ est à envisager. Elle précise également que l'engagement, sur un mandat de 2 ans, effraie les jeunes.

Monsieur le Maire ajoute que dans les autres communes, les élections du Conseil Municipal des Jeunes se déroulent dans les écoles, ce que confirme Madame NOUCHET tout en rappelant que dans ce cas de figure, cela ne ressemble plus à une vraie élection.

Monsieur RAFFI souhaiterait que les enseignants intègrent cette élection, et d'une manière plus générale l'instruction civique au projet d'école. Madame NOUCHET répond que cela est déjà fait en primaire.

Monsieur le Maire souhaite bon courage aux membres du CMJ et remercie Madame NOUCHET pour son investissement dans la commission jeunesse.

## **2) Exposition du Musée - Présentation et approbation du projet**

Le musée d'Art et d'Histoire poursuit sa programmation d'expositions temporaires. Pour son exposition 2011, le musée propose de mettre en valeur ses collections permanentes suite au travail scientifique réalisé dans le cadre de son récolement décennal. Intitulée « Nos ancêtres les baugeois – dix siècles d'histoire(s) », l'exposition s'attachera à raconter l'histoire de la ville depuis l'époque médiévale jusqu'à la guerre 14-18 grâce aux objets de la collection du musée et autres documents d'archives et iconographiques.

Monsieur le Maire expose le plan de financement du projet :

**Budget prévisionnel**  
**Exposition "Nos ancêtres les baugeois - 10 siècles d'histoire(s)" - 16 avril/2 octobre 2011**

			montant TTC en €
<b>Dépenses fonctionnement</b>			
<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>objet</b>	
<b>11</b>	<b>Charges à caractère général</b>		
60632	fournit. de petit équipem.	Matériel de scénographie	3 500.00 €
6064	fournit. administr.	Fournitures des ateliers pédagogiques	350.00 €
611	contrats de prestation	scénographe	4 000.00 €
6231	Annonces et insertions	insertions publicitaire	1 500.00 €
6236	Catalogues et Imprimés	affiches, cartons, publication	4 000.00 €
		graphisme affiche, carton, petit journal	
		Imprimerie affiche, cartons, flyers	
		Imprimerie petit journal exposition	
		bâche Agélie	
6238	Frais divers publicité, publication	Affichage Andégave, encarts..	1 000.00 €
6261	Frais d'affranchissement		500.00 €
		Envoi cartons invitations	
		envoi affiches et petits journaux	
6257	réceptions	frais vernissage	150.00 €
<b>TOTAL DES CHARGES ELIGIBLES</b>			<b>15 000.00 €</b>

<b>RECETTES</b>		<b>% recettes</b>	<b>Montant</b>
<b>Subventions publiques</b>			
7472	Subvention Etat/D.R.A.C. Pays de la Loire	20.00%	3 000.00 €
7473	Subvention Département/C.G.49	30.00%	4 500.00 €
7478	Subvention Pays Vallées d'Anjou		
7062	billetterie - ateliers pédagogiques		à définir
	Autofinancement Ville de BAUGE		7 500.00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>			<b>15 000.00 €</b>

Mr RAFFI demande si l'installation d'un nouveau musée à l'Hôtel-Dieu est une décision déjà prise et si ce projet sera mis en œuvre dès 2011.

Monsieur le Maire précise qu'une délibération a déjà été prise en ce sens ; il ajoute que l'idée est de récupérer les locaux de « Formation 49 », à la suite de quoi un muséographe sera désigné, qui aura pour mission de réfléchir à un projet d'ensemble cohérent : Musée, Apothicairerie et Château.

Monsieur le Maire précise que l'objectif est de ré-ouvrir le musée en 2012. Il précise que le déplacement du Musée vers l'Hôtel-Dieu va nécessairement libérer de l'espace au château, et notamment les appartements du Roy : Monsieur le Maire continue en précisant qu'une réouverture de l'ancienne salle d'exposition du musée et du petit oratoire est envisagée en fonction des contraintes budgétaires. Monsieur le Maire conclut en expliquant qu'une prise de contact a été établie avec Madame VERY et Madame WEYGAND du Conseil Général sur ce projet.

Monsieur WASNER estime que l'on fait la part belle à la scénographie dans le budget de fonctionnement et souhaiterait qu'il soit rajouté, dans les recettes, la mention « Autofinancement de la Ville de BAUGE »

Monsieur le Maire précise que l'on va ajouter dans les recettes la précision suivante « Autofinancement Ville de Baugé » et ajoute que les subventions intégrées dans ce plan de financement seront automatiquement attribuées compte tenu des conventions que la DAMM a passé avec les organismes financeurs.

Madame BOUCHEREAU demande si un tarif a été établi pour les ateliers pédagogiques. Monsieur le Maire répond par l'affirmative en précisant qu'une délibération a déjà été votée à ce sujet et ajoute qu'un travail de médiation est réalisé avec les enfants dans ces ateliers pédagogiques, des supports leur sont remis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents, avec deux abstentions :

- Approuve le projet d'exposition temporaire 2011 du musée de Baugé ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel établi ci-dessus ;
- Sollicite de l'Etat, de la Région, du Département, du Pays des Vallées d'Anjou et tout autre organisme une subvention la plus élevée possible ;
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2011 ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tous documents utiles à l'exécution de la présente décision.

### 3) Finances – Décision Modificative n°5 Baugé

Monsieur le Premier Adjoint informe l'Assemblée qu'il y a lieu de modifier le budget principal aux motifs suivants :

- Intégration Budgétaire des immobilisations → étude sur traversée d'agglomération réalisée en 2003 ;

<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>					
Article	Opération	Fonction	Contrôle	Libellé	Montant
2318	301	01	041	Autres immobilisations corporelles en cours	+ 15 867,81 €
<b>Sous-Total n°1</b>					
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>					
2031	301	01	041	Frais d'Études	+ 15 867,81 €
<b>Sous-Total n°2</b>					
<b>Total :</b>					

La Commission des Finances a émis un avis favorable à la décision modificative mentionnée ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la décision modificative n°5/2010 du Budget de Baugé comme ci-dessus ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tous documents à l'exécution de la présente décision.

### 4) Finances – Décision Modificative n°2 – Budget Annexe Cellules Commerciales

Monsieur le Premier Adjoint informe l'Assemblée qu'il y a lieu de modifier le budget principal aux motifs suivants :

- Complément pour Taxe Locale d'Urbanisme ;

<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>					
Article	Opération	Fonction	Contrôle	Libellé	Montant
3355	0001		040	Travaux	+ 15 000,00 €
3555	0001		040	Terrains aménagés	+ 15 000,00 €
<b>Sous-Total n°1</b>					+ 30 000,00 €
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>					
3355	0001		040	Travaux	+ 15 000,00 €
131	0000		13	Subvention d'équipement	+ 15 000,00 €
<b>Sous-Total n°2</b>					+ 30 000,00 €
<b>Total :</b>					<b>+ 30 000,00 €</b>

<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>					
Article	Opération	Fonction	Contrôle	Libellé	Montant
7133			042	Variations des en-cours de production de biens	+ 15 000,00 €
6045			011	Études et Prestations de Services	+ 15 000,00 €
<b>Sous-Total n°1</b>					+ 30 000,00 €
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>					
7133			042	Variations des en-cours de production de biens	+ 15 000,00 €
71355			042	Variations des stocks de terrains aménagés	+ 15 000,00 €
<b>Sous-Total n°2</b>					+ 30 000,00 €
<b>Total :</b>					<b>+ 30 000,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la décision modificative n°2/2010 Budget Annexe Cellules Commerciales comme ci-dessus ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tous documents à l'exécution de la présente décision.

## **5) Finances – Budget primitif – Section d'Investissement**

Monsieur le Premier Adjoint propose à l'Assemblée de l'autoriser, jusqu'à l'adoption du budget, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Monsieur WASNER demande pourquoi le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2011 n'a pas lieu alors qu'il s'est tenu à cette même époque l'an dernier.

Monsieur le Maire répond que les budgets n'ont pas tous été rendus en temps et en heure. Et précise que le DOB se tiendra début février. Il ajoute que de nombreuses incertitudes planent sur le BP 2011, notamment sur les recettes. Il précise que des précisions sont nécessaires sur certaines variables d'ajustements, telles que les droits de mutation, la TLE.

Outre les investissements 2010 non finalisés, les retards dans la préparation des budgets et le dossier de construction d'une caserne de Gendarmerie, Monsieur le Maire précise que nous restons dans l'attente de réponses sur des dossiers de subventions, à savoir le FISAC et le financement potentiel du Conseil Général pour le Centre Culturel René d'Anjou.

Toutes ces incertitudes pèsent sur la préparation du BP 2011 et pourraient avoir des conséquences importantes sur la programmation des investissements pour 2011.

Enfin, Monsieur le Maire précise qu'un grand débat sur les investissements programmés en 2011 est prévu en commission finances et poursuit en rappelant qu'une promesse de vente de terrains sur La Noue 2 et 3 a été signée récemment, ce qui pourrait éventuellement générer une importante rentrée d'argent.

Monsieur le Maire conclut que compte tenu du manque de visibilité, il ne faut pas aller trop vite et propose de présenter début 2011 un bilan financier des investissements réalisés en 2010.

Monsieur RAFFI en déduit que le budget sera voté en mars 2011, ce que Monsieur le Maire confirme et précise que l'Etat a repoussé le vote du budget au 15 Avril.

Monsieur WASNER s'interroge sur l'état des recettes pour 2011. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a aucun problème de trésorerie mais que la seule interrogation réside dans l'obtention des subventions sollicitées et sur le montant perçu de taxe d'habitation par la Ville (compte tenu du transfert partiel de la part départementale de TH).

### Section d'Investissement - Dépenses

Chapitre	Libellés	Montant Final	25 % autorisé du BP 10 avant vote du BP 11	Report de Crédits sur 2011	Total autorisé
20	Immobilisations Incorporelles	31 137,03 €	7 784,26 €		
204	Subventions d'investissements versées	78 228,08 €	19 557,02 €		
21	Immobilisations Corporelles	429 298,75 €	107 324,69 €		
375	Travaux de Voirie	48 800,99 €	12 200,25 €		
378	Mise en Animation du Château	23 804,04 €	5 951,01 €		
379	Hôtel Dieu	29 436,88 €	7 359,22 €		
387	St-Michel - VRD	22 305,05 €	5 576,26 €		
391	Rénovation du Centre René d'Anjou	783 113,00 €	195 778,25 €		
392	Stade de Beauregard Vestiaires	242 236,48 €	60 559,12 €		
394	Giratoire Route d'Angers	285 250,76 €	71 312,69 €		
395	Locaux commerciaux Rte d'Angers	2 344,16 €	586,04 €		
397	Travaux de Voirie 2010 – Rue de l'Eglise	18 485,00 €	4 621,25 €		
398	Rénovation Ancienne Maternité Hôtel Dieu	48 000,00 €	12 000,00 €		
399	Tourne à Gauche Avenue du Général de Gaulle	250 000,00 €	62 500,00 €		
	<b>TOTAL</b>	<b>2 292 440,22 €</b>	<b>573 110,06 €</b>		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Autorise Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget 2011, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision

#### **6) Finances - Cimetière – Suppression des concessions perpétuelles**

Monsieur le Premier Adjoint informe l'Assemblée que plusieurs facteurs ont incité à proposer la suppression des concessions perpétuelles au cimetière de Baugé, à savoir :

- les concessions perpétuelles immobilisent une grande partie du cimetière : dans la pensée des rédacteurs de l'ordonnance du 6 décembre 1843, celles-ci ne devaient être accordées qu'à des prix très élevés, de manière à les rendre rares. Or, les tarifs des concessions perpétuelles ne permettent plus de mettre en application l'esprit de l'ordonnance de 1843.
- L'état de détérioration, d'abandon et de dangerosité de nombreuses concessions perpétuelles, compte tenu d'un manque d'entretien au-delà d'une ou deux générations, nuit à la décence du cimetière et à la mémoire des défunts.

Monsieur le Premier Adjoint propose donc de supprimer la vente de concessions perpétuelles au cimetière de Baugé au profit des concessions de 15 ans, 30 ans et 50 ans. Monsieur le Maire rappelle que la suppression des concessions perpétuelles ne concernera que l'avenir.

Monsieur le Maire rappelle toutefois l'article 19 du Règlement Cimetière disposant que « les sépultures perpétuelles en état d'abandon, concédées depuis 30 ans au moins et dans lesquelles aucune inhumation n'a été faite depuis 10 ans, pourront être reprises dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. »

Monsieur RAFFI précise que les concessions perpétuelles ne se vendent plus et propose que ce point soit voté à bulletin secret. Le Conseil municipal accepte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'issue d'un vote à bulletin secret, à la majorité des membres présents, avec une voix contre et une abstention :

- Approuve la suppression des ventes de concessions perpétuelles au cimetière de Baugé à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2011 et autorise la modification du règlement cimetière en ce sens ;
- Précise que cette mesure ne concerne que l'avenir et n'affectera en aucune façon l'existence de celles octroyées jusqu'à ce jour ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tous documents utiles à l'exécution de la présente décision.

## **7) Finances – Tarifs Municipaux 2011**

Monsieur le Premier Adjoint informe l'Assemblée que l'an dernier, les tarifs avaient été augmentés de 2%. L'augmentation du coût de la vie ayant été cette année proche de celle de l'année 2009, il est proposé de reconduire ce taux de 2 % pour l'actualisation de ceux de 2011.

Toutefois, les exceptions suivantes sont proposées :

- Maintien des tarifs 2010 pour :
  - Camping : « campeur, enfant, automobile et emplacement » en raison de la création de la taxe de séjour, pain de glace, carte « Camp'pass », dommage aux vélos
  - Hôtel Dieu : location Chapelle
  - Matériel : tarif et caution barnum maintenue à 1 000 €
  - Cirques
  - Marchés : pour les tarifs au mètre linéaire
  - Foire de Pâques
  - terrasses au m<sup>2</sup>
- Suppression des concessions perpétuelles au cimetière et des vacations funéraires.
- Augmentation supérieures à 2% :
  - marchés : électricité pour tenir compte de la forte augmentation du fournisseur,
  - camion au déballage porté de 55 à 60,00 €.
  - Foyer du stade, suite aux travaux de rénovation.
- Réduction du tarif des spectacles à la chapelle de l'Hôtel Dieu à 6,00 € (alignement sur celui du CCRA)

Monsieur ERGAND propose d'aligner les tarifs de location de vélos sur ceux de l'Office de Tourisme.

Madame NOUCHET demande si les visiteurs peuvent également louer des vélos. Monsieur le Maire estime que c'est une excellente question et propose que seuls les tarifs de location des vélos pour les visiteurs soient alignés sur ceux de l'Office de Tourisme.

Monsieur le Maire précise que cette année le vote des tarifs est compliqué compte tenu du manque d'homogénéité.

Madame NOUCHET demande si les vélos sont loués avec des casques. Monsieur le Maire répond qu'il l'ignore. Madame GOURDON fait remarquer qu'au niveau de l'hygiène, ce ne serait pas très bien.

Madame BOUCHEREAU demande des précisions sur la carte Camp'pass : elle s'interroge sur la hausse des tarifs de cette carte en vue d'une probable hausse des tarifs de la piscine. Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a pas de hausse des tarifs de la carte Camp'pass.

La commission a donné un avis favorable à la fixation des tarifs pour 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Vote les tarifs municipaux 2011 suivants :

#### CAMPING

<b>EMPLACEMENT</b>	
Campeur	2,90 €
Enfant de - 7 ans	1,10 €
Automobile	1,80 €
Emplacement	1,80 €
Electricité	2,80 €
<b>SERVICES</b>	
Lave-linge	3,70 €
Pain de glace	0,50 €
WC chimique (par jour)	11,70 €
<b>GARAGE MORT</b>	
16 septembre au 31 mai	1,80 €
1er juin au 15 septembre	4,50 €
<b>CARTE "CAMP'PASS" (inclus piscine)</b>	
Longue Durée	10,00 €
1 semaine	5,00 €
à compter de la 16 <sup>ème</sup> nuitée	-10%
à compter de la 31 <sup>ème</sup> nuitée	-20%
<b>LOCATION DE VELOS</b>	
Caution	100,00 €
Spécial campeurs : 2 heures	2,35 €
1/2 journée = 5 heures	4,60 €
Journée	7,80 €
2 jours	13,50 €
La Semaine : 1 personne	33,15 €
La Semaine : en couple	45,00 €
Visiteurs : 2 heures	3,40 €
1/2 journée = 5 heures	6,00 €
Journée	10,00 €
2 jours	Supprimé
La Semaine : 1 personne	Supprimé
La Semaine : en couple	Supprimé
Enfant - de 10 ans (accompagné)	GRATUIT
→ En cas de dommage du vélo :	
Roue	45,00 €
Pédalier	50,00 €
Pneu	30,00 €
Dérailleur AV ou AR	30,00 €
Béquille	15,00 €
Chambre à air	10,00 €

### CIMETIERE/COLOMBARIUM

CONCESSIONS CIMETIERES	
15 Ans	94,20 €
30 Ans	188,40 €
50 Ans	399,10 €
Perpétuelle	Supprimée
COLOMBARIUM	
15 Ans	416,10 €
30 Ans	713,40 €
50 Ans	1 070,20 €
Jardin du Souvenirs	35,70 €
VACATIONS FUNERAIRES	SUPPRIMEE

### MARCHES/CIRQUES

MARCHES HEBDOMADAIRES et CONVIVIALITES	
Abonné (le ml)	0,40 €
Non Abonné (le ml)	0,60 €
<i>minimum de perception</i>	
<input type="checkbox"/> pour l'Abonné	3,40 €
<input type="checkbox"/> pour le non Abonné	4,50 €
Électricité - 10 A	1,20 €
+ de 10 A	2,40 €

CIRQUES	
Petit	Gratuit
Grand	30,00 €
Caution	200,00 €

<b>CAMION AU DEBALLAGE et ALIMENTAIRE</b>	60,00 €
---	---------

FOIRE DE PÂQUES	
<b>Emplacement au mètre linéaire :</b>	
Forains et camelots	7,00 €
manèges (façades)	7,00 €
rue de la Croix Verte	3,50 €
place du Marché	3,50 €
A la voiture pour les garages	7 € l'unité

### LOCATIONS DIVERSES

<b>LOYER GARAGES - mensuel</b>	
<b>- Garage de la Girouardière</b>	IRL
<b>- Cave rue Girouardière</b>	IRL
<b>- Garage Place du Marché</b>	IRL
<b>- Garage rue du Presbytère</b>	IRL
<b>-Locaux Hôtel Dieu à FORMACTION 49</b>	

<b>- Foyer du Stade</b>	
Galette et Vin d'Honneur	20,00 €
Repas	45,00 €

<b>Spectacles à la Chapelle de l'Hôtel Dieu</b>	6,00 €
---	--------

<b>Location Chapelle Hôtel Dieu</b>	100,00 €
-------------------------------------	----------

<b>Terrasse au m<sup>2</sup> (par trimestre)</b>	2,00 € avec min 10 €
--	----------------------

### LOCATION/VENTE MATERIEL et autres

<b>LOCATION MATERIEL</b>	
Barrière	1,34 €
Chaise	0,59 €
Table : le ml	2,40 €
Podium	396,00 €
Guirlande	6,60 €
Stand	13,50 €
Projecteur	26,80 €
Plancher le m <sup>2</sup>	0,63 €
Plancher les 150 m <sup>2</sup> , la journée	95,10 €
Banc 4 places	1,67 €
Jeux d'Orgues	776,70 €
Barnum - Associations ==> caution	1 000,00 €
- Particuliers de Baugé ==> caution	1 000,00 €
==> location WE ou 2 jrs	160,00 €

<b>VENTE</b>	
Pavés (l'unité)	1,55 €
Pierres de seuil (le mètre linéaire)	49,10 €

<b>AUTRES</b>	
Taxe communale sur électricité (plafonnée à 8%)	8,00%

## **8) Finances – Tarifs Spectacles Millénaire**

Monsieur le Premier Adjoint informe l'Assemblée que dans le cadre du millénaire, des manifestations exceptionnelles seront organisées l'an prochain. Il est proposé des tarifs spécifiques suivant la nature et l'importance de ces manifestations, suivant le tableau ci-après :

### **TARIFS MILLENAIRE 2011**

	Adultes	Enfants (moins de 12 ans)
Visites Théâtralisées		
Spectacle Ecole de musique	6 €	gratuit
Spectacle Ecole de danse		
Spectacle Foulque Nerra	8 €	4 €
Banquet des 1000 (sans les boissons)	15 €	8 €

Monsieur ERGAND précise que le tarif « Banquet des 1000 » ne comprend pas les boissons.

Monsieur RAFFI se demande pourquoi les tarifs ne sont pas harmonisés.

Madame BOUCHEREAU demande pourquoi un tarif est appliqué pour le spectacle de l'Ecole de Musique. Monsieur le Maire précise que c'est la ville qui organise ce spectacle.

Madame BOUCHEREAU demande pourquoi le tarif du Banquet des 1000 a augmenté alors qu'il était initialement prévu à 12 € ; Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de tarifs très raisonnables compte tenu de la prestation proposée, et ce malgré l'augmentation.

La commission a donné un avis favorable à l'application des tarifs suivant le tableau ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, avec six abstentions, des membres présents :

- Vote les tarifs Millénaire 2011 comme indiqués ci-dessus.

## **9) Finances – Vente de deux véhicules Peugeot J9**

Monsieur le Premier Adjoint précise à l'Assemblée que les véhicules Peugeot J9, immatriculés 787 VA 49 et 1828 VE 49, ne peuvent plus être utilisés par les Services Techniques compte tenu de leur vétusté et l'absence de contrôle technique positif. Ils ne peuvent qu'être mis au rebut.

Toutefois, Monsieur Jean DUVIL résidant actuellement sur Echemiré en propose l'acquisition, pour la récupération de pièces, pour le prix unitaire de 500 €, soit au total 1 000 €.

La commission a émis un avis favorable à cette proposition de vente des deux véhicules visés ci-dessus pour la somme globale de 1 000 € à Monsieur DUVIL Jean.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la vente des 2 véhicules Peugeot J9 immatriculés 787 VA 49 et 1828 VE 49 à Monsieur Jean DUVIL pour le prix unitaire de 500 € soit au total 1 000 € ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tous documents utiles à l'exécution de la présente décision.

## **10) Finances – Gratification stagiaire**

Monsieur le Premier Adjoint informe l'Assemblée que Mademoiselle Marie GRANGER, étudiante en « master communication », effectue, depuis le 04 octobre 2010, un stage à mi-temps au sein du service « Communication » de la Mairie de Baugé.

En rémunération du travail effectué, il est proposé de lui accorder, suivant la législation en vigueur, une gratification mensuelle de 160 €, montant ajusté au prorata du temps travaillé.

La commission a émis un avis favorable à l'attribution de cette gratification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'accorder une gratification mensuelle pour le stage à mi-temps effectué par Mademoiselle Marie GRANGER, ajusté au prorata du temps travaillé ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tous documents utiles à l'exécution de la présente décision.

## **11) Finances – Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 précise les dispositions relatives à la redevance d'occupation du domaine public communal pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz. Il est donc demandé aux collectivités de prendre une délibération sur le montant de la redevance.

« Gaz Réseau Distribution de France » précise qu'elle s'élève à la somme de 652,97 € au titre de l'année 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Valide la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport et de distribution publique d'électricité à la charge de « Gaz Réseau Distribution de France », s'élevant à la somme de 652,97 € pour l'année 2010, conformément au cahier des charges de concession ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tous documents utiles à l'exécution de la présente décision.

## **12) Cellules commerciales - Finances**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que suite au nouvel aménagement pour la cellule commerciale n°1 lors de la présentation de l'avenant n°1, l'entreprise CHAROBERT (peinture) n'avait pas compté la peinture des menuiseries. En conséquence, il y a lieu de passer un avenant au marché de travaux initial :

➤ Lot n°9 – Peinture – Entreprise CHAROBERT : Avenant : + 332.44 € HT (+13.27%)

La Commission a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'avenant n°2 de la société CHAROBERT pour un montant de 332.44 € HT, soit une plus value de 13.27% par rapport au marché initial ;
- Précise que le nouveau montant du marché est de 2 978.26 € HT ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tous documents utiles à l'exécution de la présente décision.

### **13) Centre Culturel René d'Anjou - Finances**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que conformément à l'option retenue, l'entreprise LASSEUX (plomberie, sanitaire, chauffage, ventilation) va mettre en place une citerne de récupération d'eau de pluie, servant notamment à alimenter les sanitaires et le système d'arrosage. En conséquence, il ya lieu de passer un avenant au marché de travaux initial :

- Lot n°9 – Plomberie, Sanitaire, Chauffage, Ventilation – Entreprise LASSEUX : Avenant : + 25 867.83 € HT (+11.59%)

La Commission a émis un avis favorable.

Madame GOURDON se demande s'il est réellement possible que cette citerne de récupération d'eau de pluie puisse faire fonctionner les sanitaires, ce à quoi Monsieur BOYEAU répond que c'est tout à fait possible.

Monsieur WASNER demande quand sera rentabilisé cet investissement ? Monsieur BOYEAU répond que cela dépend des consommations d'eau et précise que l'on va faire revoir ce paramètre.

Monsieur le Maire précise que grâce aux investissements réalisés (isolation, éclairage, eau) le coût de fonctionnement en termes de fluides va être divisé par deux. Et ajoute qu'avec l'installation de panneaux photovoltaïques, la citerne de récupération d'eau de pluie et le renforcement de l'isolation, le projet s'inscrit dans la thématique « développement durable ».

Monsieur le Maire précise que si cela génère un investissement initial important, la Ville montre ainsi l'exemple et pourra obtenir des subventions. Monsieur le Maire rappelle que si « chacun amène sa pierre on peut faire évoluer les mentalités sur le développement durable ».

Madame GAUTHEUR demande quelle est la durée de vie de cette cuve. Monsieur BOYEAU répond que cette cuve peut durer à minima 30 ans.

Madame TRILLON estime qu'il serait bien qu'un bilan énergétique soit présenté et ajoute que l'on ne peut qu'approuver ce qu'a affirmé Monsieur le Maire sur l'exemplarité des collectivités en termes de développement durable.

Madame BOUCHEREAU demande si la citerne de récupération d'eau de pluie doit être ajoutée au plan de financement prévisionnel, ce à quoi Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'avenant n°2 de la société LASSEUX pour un montant de 25 867.83 € HT, soit une plus value de 11.59% par rapport au marché initial ;
- Précise que le nouveau montant du marché est de 248 940.20 € HT ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tous documents utiles à l'exécution de la présente décision.

### **14) Réfection Toiture Ô Prestige - Avenant**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'un complément de travaux relatif à la réfection de la toiture de l'Hôtel Ô Prestige, 4 rue du Cygne 49150 BAUGE, est nécessaire. Les travaux complémentaires réalisés par l'entreprise ESNAULT sont notamment :

- La dépose de la cheminée
- La pose de caches moineaux
- La réfection d'une partie d'un mur
- Le remplacement d'un tuyau de 80 en zinc

En conséquence, il ya lieu de passer un avenant au marché de travaux initial :

‣ *Entreprise ESNAULT : Avenant : + 996.20 € HT (+3.02%)*

Monsieur RAFFI fait remarquer que le coût de la réfection de la toiture n'est vraiment pas très élevé. Monsieur BOYEAU et Monsieur le Maire précisent que cette entreprise était sur place et confirme que le prix est très attractif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'avenant de la société ESNAULT pour un montant de 996.20 € HT, soit une plus value de 3.02% par rapport au marché initial ;
- Précise que le nouveau montant du marché est de 33 950,25 € HT.
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tous documents utile à l'exécution de la présente décision.

### **15) Construction d'une Caserne de Gendarmerie – Présentation et Approbation du projet**

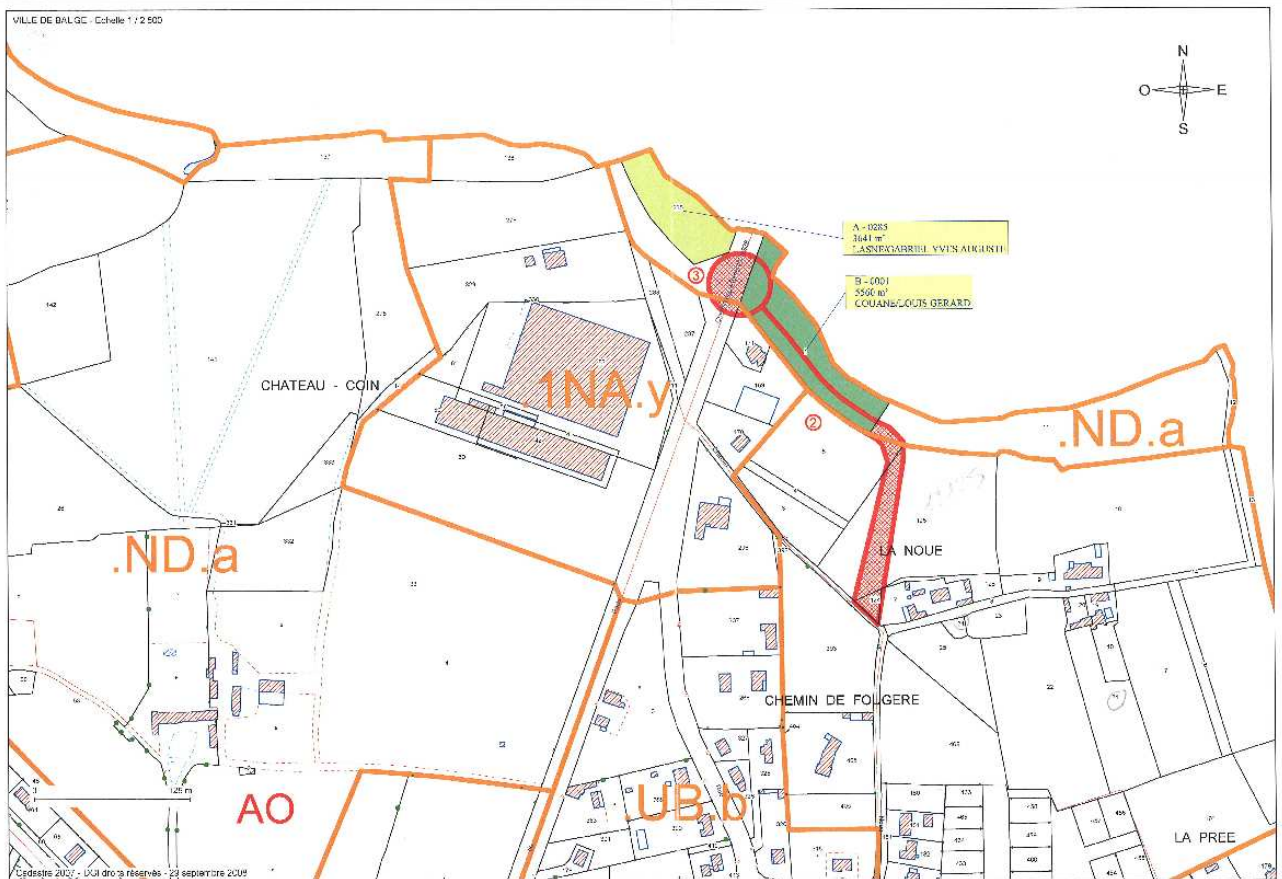
Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales a autorisé le commandant du groupement de gendarmerie à entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir la construction d'une nouvelle caserne au profit de la brigade territoriale de proximité chef-lieu de BAUGE.

Monsieur le Maire et Monsieur ERGAND présentent le projet de construction d'une caserne de Gendarmerie sur BAUGE et détaillent les termes et les conditions du cahier des charges fourni par le Ministère de l'Intérieur.

Monsieur le Maire précise que cette opération vise à réaliser les locaux de services et techniques et la construction de logements et d'une structure d'hébergement.

Monsieur le Maire précise que la commune de BAUGE serait maître d'ouvrage de ce projet conformément au décret 93-130 du 28 janvier 1993 ou pourrait déléguer la maîtrise d'ouvrage à condition que le nouveau maître d'ouvrage s'engage à proposer un loyer identique à celui du décret 93-130 du 28 janvier 1993 à la Gendarmerie.

Monsieur ERGAND précise que le coût prévisionnel de cet investissement s'élève à environ 1,8 millions €, la ville devant percevoir 20% de subventions, soit 361 756 €. En outre, la Ville percevra un loyer annuel s'élevant à 108 526€.



Monsieur RAFFI demande si la commune peut accepter la surcharge d'emprunt que va générer cet investissement.

Monsieur ERGAND précise que la durée d'emprunt sera d'environ 25/30 ans pour un meilleur équilibre en fonction des loyers perçus. Monsieur le Maire rappelle que la recette (les loyers) est garantie et confirme qu'il faudra ajuster la durée de l'emprunt au loyer prévisionnel.

Monsieur ERGAND précise qu'il existait le Partenariat Public Privé, dans lequel la charge de l'investissement revenait à un opérateur privé et ajoute que ce type de délégations ne se pratique plus. Monsieur ERGAND précise qu'une délégation de maîtrise d'ouvrage est envisageable.

Monsieur le Maire rappelle les incertitudes qui ont mené à repousser le vote du budget.

Monsieur le Maire précise que cette caserne de gendarmerie aura l'aspect de pavillons modernes.

Monsieur BREVET indique que 22 gendarmeries ont été construites récemment et qu'à Beaufort ou Vernantes, ces gendarmeries sont intégrées aux autres pavillons ; Monsieur BREVET s'interroge sur le mode de financement de ces gendarmeries.

Monsieur ERGAND rappelle à titre d'illustration que le déficit annuel à Beaufort s'élève à 60 000 €.

Monsieur ERGAND informe l'Assemblée que le projet de construction est phasé. Dans un premier temps, il s'agit de monter un dossier sur la nature, le cadre du projet ainsi que les conditions juridiques et financières, dossier qui doit être transmis au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2012 ; une réponse est attendue dans le délai de 3 mois.

Monsieur ERGAND précise que la toute première étape est le choix du terrain, qui doit être arrêté au plus tard en juin 2011. Ce terrain sera d'une surface de 3 040 m<sup>2</sup> pouvant être portée à 5 540 m<sup>2</sup>. Monsieur ERGAND précise que la Ville doit avant tout lancer un appel d'offres pour connaître le terrain le plus approprié.

Monsieur GROSBOIS s'interroge sur les conditions d'accès. Monsieur le Maire précise que si le quartier de la Noue s'urbanise, on n'échappera pas à cette dépense.

Monsieur RAFFI estime qu'avec un déficit annuel de 60 000 €, cette opération risque de diminuer les marges de manœuvre de la prochaine municipalité et ajoute que le ratio d'endettement qui diminuait va de nouveau augmenter. Monsieur ERGAND répond qu'il s'agit d'un investissement productif.

Monsieur le Maire pense que l'ensemble de ces équipements va créer une nouvelle dynamique et générer de nouvelles recettes : il précise que le projet du golf se réalise notamment grâce au soutien de la municipalité, ce qui est également le cas pour les terrains en accession à la propriété et la nouvelle zone commerciale. Tous ces projets donnent une autre image de la ville et engendrent une nouvelle dynamique.

Monsieur le Maire réaffirme que la présence d'une gendarmerie est indispensable pour pérenniser l'attractivité de la ville, les locaux actuels n'étant plus adaptés.

Monsieur RAFFI fait remarquer que c'est Noël avant l'heure. Il précise que cela fait 20 ans qu'on parle du golf, 10 ans qu'on parle de la gendarmerie et aujourd'hui tout se réalise.

Monsieur le Maire estime que l'on a rien sans rien et rappelle tout le travail effectué. Monsieur le Maire remercie Monsieur ERGAND.

Monsieur le Maire conclut sur le projet golf en précisant que la société qui investit est différente de celle d'il y a 20 ans et ajoute qu'elle a déjà investi beaucoup d'argent. Monsieur le Maire annonce qu'il va réunir les entreprises locales pour qu'elle postule et travaille sur ce grand projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le principe de construction d'une caserne de Gendarmerie sur BAUGE ;
- Accepte de construire ou de faire construire (maîtrise d'ouvrage ou délégation de maîtrise d'ouvrage) une caserne de Gendarmerie sur BAUGE selon les conditions du cahier des charges et conformément au décret 93-130 du 28 janvier 1993 ;
- Autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation de délégation de maîtrise d'ouvrage et/ou une consultation de maîtrise d'œuvre ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tous documents utiles à l'exécution de la présente décision.

<b>16) Personnel – Création d'un poste pour un besoin occasionnel - Service Bâtiments communaux</b>
---

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il doit être créé un poste au grade d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe, afin de palier à un surcroît de travail pendant une période de 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au sein du service « Bâtiments Communaux ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 alinéa 2 ;  
VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

CONSIDÉRANT que le bon fonctionnement du service et la spécificité des missions peut impliquer le recrutement d'agents contractuels ;

- Décide de créer un emploi au grade d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe Contractuel ;
- Nature et durée : contrat à durée déterminée d'une période de 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Il est précisé que le contrat pourra être renouvelé à titre exceptionnel une seule fois et dans la limite de 3 mois supplémentaire ;
- Temps de travail : TC sur la base de 1 607 heures annuelles ;
- Précise que la rémunération sera calculée selon la grille indiciaire des adjoints techniques, 1<sup>er</sup> échelon ;

- Indique que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tous documents utiles à l'exécution de la présente décision.

**17) Personnel – Création d'un poste pour un besoin occasionnel - Service Espaces Verts – Voirie - Environnement**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il doit être créé un poste au grade d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe, afin de palier à un surcroît de travail pendant une période de 3 mois à compter du 15 janvier 2011 au sein du service « Espaces Verts – Voirie - Environnement ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
 VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 alinéa 2 ;  
 VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

CONSIDÉRANT que le bon fonctionnement du service et la spécificité des missions peut impliquer le recrutement d'agents contractuels ;

- Décide de créer un emploi au grade d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe Contractuel ;
- Nature et durée : contrat à durée déterminée d'une période de 3 mois à compter du 15 janvier 2011. Il est précisé que le contrat pourra être renouvelé à titre exceptionnel une seule fois et dans la limite de 3 mois supplémentaire.
- Temps de travail : TC sur la base de 1 607 heures annuelles ;
- Précise que la rémunération sera calculée selon la grille indiciaire des adjoints techniques, 1<sup>er</sup> échelon.
- Indique que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tous documents utiles à l'exécution de la présente décision.

**18) Personnel – Création d'un poste pour un besoin occasionnel - Service Espaces Verts – Voirie - Environnement**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°8 en date du 03 mai 2010, le Conseil Municipal a décidé la création d'un emploi d'Adjoint Technique Contractuel pour la période du 22 mars 2010 au 21 mars 2011. Cet emploi est inscrit dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi. Il est proposé de reconduire ce poste dans les mêmes conditions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
 VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 alinéa 2 ;  
 VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

CONSIDÉRANT que le bon fonctionnement du service et la spécificité des missions peut impliquer le recrutement d'agents contractuels ;

- Décide de créer un emploi d'assistant au grade d'Adjoint Technique Contractuel au service « Espaces Verts – Voirie – Environnement » ;
- Nature et durée : contrat à durée déterminée du 22 mars 2011 au 21 mars 2012 ;
- Temps de travail : TC sur la base de 36 heures 30 hebdomadaires pour les périodes comprises entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 mars et de 41 h 30 pour les périodes comprises entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 septembre
- Précise que les JRTT seront calculés au prorata du temps de travail par période ;
- Précise que la rémunération sera calculée selon la grille indiciaire des adjoints des services techniques, 1<sup>er</sup> échelon.
- Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours ;
- Propose d'inscrire cet emploi dans le cadre d'un contrat d'accompagnement à l'emploi ou tout autre contrat aidé, suivant les textes en vigueur ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tous documents utiles à l'exécution de la présente décision.

### **19) Intercommunalité – Prestations de services pour les communes membres – Convention**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Communauté de Communes du Canton de Baugé, conformément à ses statuts et sur le fondement des articles L 5211-56 et L 5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, peut conclure une convention de prestations de services avec ses communes membres :

Ayant pour objet l'exécution de prestations de services telles que :

- Travaux de voirie à la charge des communes ;
- Espaces verts des communes ;
- Interventions diverses dans les communes, etc

Dont les conditions et modalités d'application sont les suivantes :

- Les interventions des agents de la Communauté de Communes s'effectueront conformément aux demandes de la Commune ;
- Les prestations donneront lieu à facturation ;
- Les tarifs sont fixés par délibération de la Communauté de Communes (utilisation du matériel communautaire, mise à disposition des agents, etc). Les fournitures et matériaux utilisés pour les prestations demandées seront intégralement remboursés au prix coutant TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

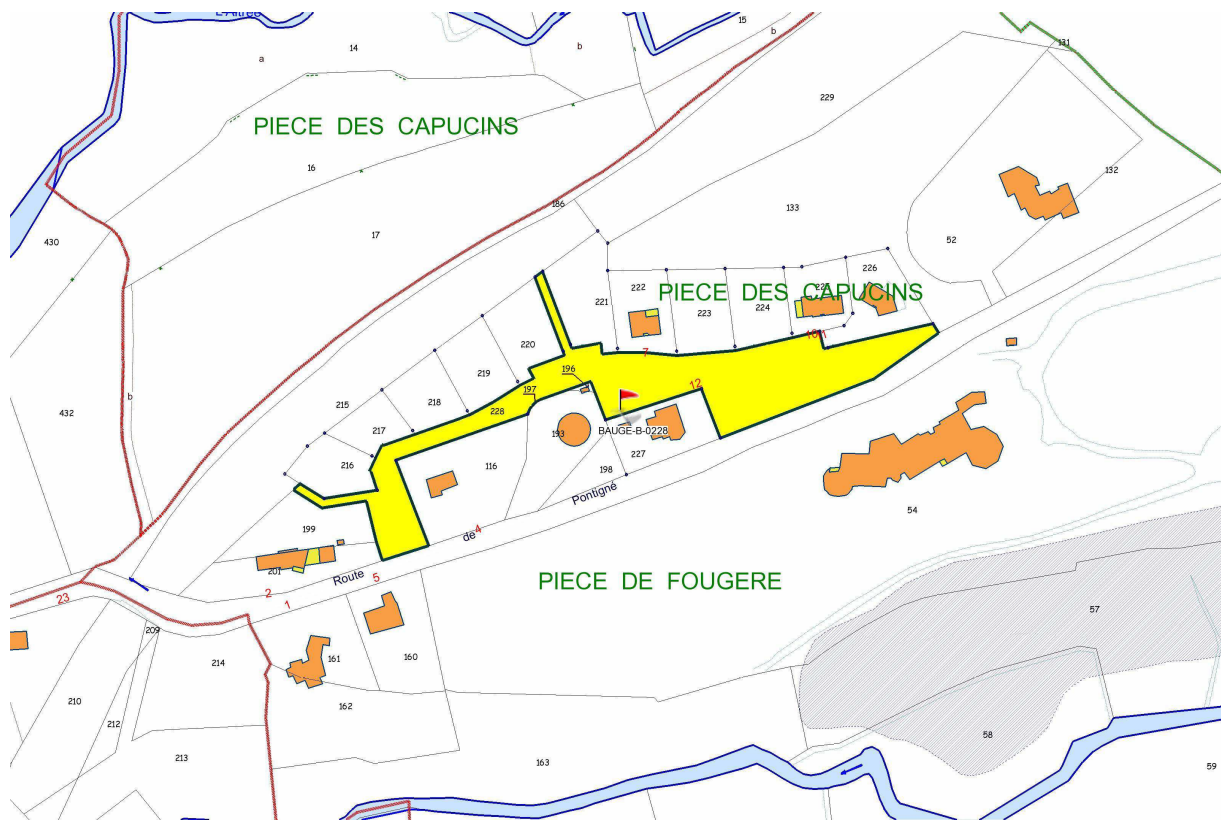
- Approuve les termes de la convention ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de services à intervenir avec la Communauté de Communes du Canton de Baugé ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision

### **20) Parcelle B 228 – Classement de cette parcelle dans le domaine public routier de la commune.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commune de BAUGÉ est amenée à procéder à l'intégration dans son domaine public d'une voie nouvelle située dans le lotissement Saint Michel, cadastrée B 228. Cette mise à jour a permis d'identifier 276 mètres de voie communale supplémentaire.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,  
 VU le Code de la voirie routière et notamment son article L.141-3 ;  
 VU la délibération du Conseil Municipal en date du 11 février 2008 décidant de nommer la voie du lotissement Saint Michel « Résidences Saint Michel » ;

CONSIDERANT que cette opération de classement dans le domaine public n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie susmentionnée ;



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le classement de la parcelle B 228, nommée « Résidences Saint Michel », dans le domaine public routier de la commune ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision

## **21) Extension financière du réseau public de distribution - Contribution financière**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante le projet d'extension du réseau public de distribution d'électricité, il s'agit d'un raccordement BT pour alimenter la SCI ICN, Route d'Angers, 49150 BAUGE.

Monsieur le Maire précise que la participation financière de la ville de Baugé s'élèverait à la somme de 3 976.45 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet d'extension du réseau public de distribution d'électricité et la contribution financière y afférente.
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tous documents à l'exécution de la présente décision.

## **22) Nomination d'un Conservateur responsable des Archives municipales »**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante le projet de nommer un « Conservateur des Archives Municipales ».

Bâtisseur de la mémoire, le « Conservateur des archives municipales » aura pour mission de collecter les archives, ce qui comprend l'inventaire, le tri, le classement des différents documents. Il participe également à l'entretien et à la restauration des documents de toute nature. Enfin, en tant que médiateur, il organise l'accueil du public et la mise à disposition des archives et contribue au rayonnement de ces témoins de notre histoire.

Monsieur le Maire précise que le « Conservateur des Archives Municipales » devra présenter un plan d'action détaillé afin de déterminer plus précisément les missions qui lui seront confiées. Ce plan d'action devra être soumis à la municipalité.

Monsieur le Maire ajoute que le « Conservateur des archives municipales » travaillera en étroite collaboration avec le Maire et précise qu'un rapport annuel devra être présenté en Conseil Municipal chaque fin d'année civile.

Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur RAFFI comme « Conservateur des archives Municipales » qui agira en qualité de bénévole, à l'exception des « frais de déplacements » générés par l'exécution de la mission, pris en charge par la ville de BAUGE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la nomination de Monsieur RAFFI comme « Conservateur des archives Municipales », agissant en qualité de bénévole ;
- Précise que les frais de déplacements générés par l'exécution de la mission seront pris en charge par la Ville de BAUGE ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tous documents à l'exécution de la présente décision.

## **23) Dénomination d'un lieu dit – Propriété de Monsieur DOITEAU Victor**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante la demande de Monsieur DOITEAU Victor de nommer le lieu-dit de sa résidence afin d'en localiser précisément l'entrée. Monsieur le Maire explique que la propriété de Monsieur DOITEAU Victor est située entre la RD 766 et le chemin de Rigné, avec un accès principal des véhicules via la route départementale.

Monsieur le Maire propose de dénommer la propriété de Monsieur DOITEAU Victor :



- Précise que la durée de la convention est de 1 an, renouvelable par tacite reconduction ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tous documents à l'exécution de la présente décision.

## **25) COMMISSIONS – compte rendu**

- *Commission Sociale : 24 septembre*
- *Commission Culture : 25 novembre*

### **COMMISSION SOCIALE REUNION DU 24 Septembre 2010**

Etaients Présents : Annette SAMSON, Marie Jeanne MARTIN, Vanessa NOUCHET, Angélique GAUTHEUR, Géraldine LEROUX.

Excusés : Dominique SAINTE, Elisabeth TRILLON.

Absents : Philippe CHALOPIN, Christine RAIMBAULT, Guy RAFFI.

#### **CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**

Vanessa s'est occupée de préparer les documents administratifs et de l'envoi aux écoles.

Pour être éligible, il faut avoir entre 10 et 14 ans et habiter Baugé. Le dépôt des candidatures se fera à la Mairie, du 25 au 30 Octobre.

La campagne se déroulera entre le 1<sup>er</sup> et le 18 Novembre.

Les élections auront lieu le vendredi 19 novembre de 18 heures à 19 heures et le samedi 20 novembre, de 10 heures à 12 heures.

La proclamation des résultats aura lieu le samedi 20 novembre à 14 heures à l'Hôtel de Ville.

Les permanences seront tenues par les jeunes conseillers actuels.

Vanessa sera secondée par Mademoiselle Audrey MILLION, ancienne candidate, qui ne peut se représenter mais qui sera la marraine et fera le lien avec les écoles primaires et les collèges.

Dans l'ancien mandat, Vanessa était secondée par Madame Martine BODIN, du Centre Social, qui ne peut continuer d'apporter son aide. Vanessa demande donc à ce que quelqu'un la seconde dans ce dossier.

Le budget pour l'année serait de 950 Euros.

#### **FOYER DES JEUNES**

Lors d'une visite faite aux deux collèges par Madame NOUCHET et Monsieur CHALOPIN, 3 points sont ressortis :

- une piscine couverte
- un foyer d'animation
- une boutique à petit budget.

En ce qui concerne le foyer, trop de questions restent sans réponse face à ce projet (pour jeune de quel âge ? Quelles animations proposées ? surveillance d'un adulte ? Qui est responsable en cas de problèmes ?...)

### **LOCAL S.D.F.**

Durant l'absence de Monsieur Dominique SAINTE, Mesdames MARTIN Marie-Jeanne et SAMSON Annette pallient au mieux aux différentes tâches qu'assurait ce dernier.

Elles aimeraient de l'aide au moins pendant les heures d'ouverture de la mairie (en dehors des horaires, seuls les adjoints ont les clés !).

Une journée de visite du local est prévue afin de voir les améliorations qui peuvent y être apportées.

Une journée de nettoyage est également à prévoir.

Mesdames LEROUX Géraldine et GAUTHEUR Angélique proposent leur aide.

### **TELETHON**

Fixer une date de réunion pour la commission solidarité avec les partenaires concernés.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Madame LEROUX souhaiterait qu'il soit remis à l'ordre du jour la question des jardins d'enfants.

En effet, elle pense que les principales personnes concernées (les parents) n'ont pas été questionnées sur leurs besoins réels.

Un questionnaire pourrait être proposé.

Monsieur le Maire précise qu'il ya une réflexion globale qui doit être faite avec la CCCB – il ne faut pas se priver de l'avis de chacune et de chacun.

Madame Gauthier précise qu'il s'agit de répondre au mieux des besoins des utilisateurs – il ya beaucoup de demandes de parents qui n'ont pas été entendues.

Monsieur le Maire a été agréablement surpris par le nombre d'enfants gardés pas Nounou Libéral : il doit y avoir un échange d'infos ;

Madame Trillon ne voit pas l'utilité que la commune fasse cela.

Monsieur le Maire estime que c'est bien que la commune y réfléchisse – mais c'est une compétence intercommunale.

<p style="text-align: center;"><b>COMMISSION CULTURE</b> <b>Réunion du Jeudi 25 Novembre 2010</b> <b>Baugé la Secrète</b></p>
---

Problèmes et discussions soulevés :

- Problème de cible : demander des listings aux autres mairies qui organisent des concours ou expositions de peintures pourrait être un moyen efficace d'augmenter le nombre de participants.
- Réaliser un sondage : réaliser une sorte d'audit auprès des anciens participants pour prendre connaissance de leurs attentes.

- lieu d'exposition : la salle des Pas Perdus ne peut accueillir que 80 personnes. Est-ce suffisant ? Il faudrait éventuellement prévoir des barnums pour faire la remise des récompenses. Quel serait le lieu pour les inscriptions des peintres ? La mairie ?
- Problème de signalétique : il faudrait améliorer le fléchage entre les différents lieux grâce à un personnage un peu ludique par exemple.
- Liste des lieux envisageables pour les peintres : cette liste se trouvera sur un panneau qui rappellera l'histoire de chaque bâtiment avec une photo de celui-ci. Lieux possibles : Eglise, Château, Hôtel-Dieu, Hôpital, Moulin/Etang, Mairie, Centre commercial...
- Thème concours: les peintres devront choisir un lieu historique représentant la commune grâce au tableau. Ensuite, ils devront réaliser une peinture représentant ce lieu mais faisant appel à leur imagination, leur créativité. Ils devront donner leur propre interprétation du monument.
- Thème exposition : la démarche personnelle des élève suit une thématique « Baugé, 1000 ans passés ou à venir ». Chaque élève réalisera 2 tableaux dont au moins un représentera Baugé. Ces tableaux seront exposés par catégorie d'âge. Il sera possible de créer un prix du jury « millénaire de Baugé ». Il faudra prévenir les peintres extérieurs du thème en amont. Ils ne pourront présenter que 2 tableaux eux aussi. Une sélection sera éventuellement faite selon la place restante.
- Règlement : il faudra rajouter une clause au règlement stipulant les problèmes d'assurance. Faire signer une décharge aux peintres (CF : problème de fixation en 2010).
- Manifestations en parallèle : en parallèle du concours photo, d'autres manifestations pourraient venir se greffer. Collection de vieilles affiches, de publicités, cartes postales, planches BD... Dans cette optique, il faudrait se renseigner auprès des services techniques pour la réservation de barnums et rechercher des contacts. Des musiciens de rue ou comédiens pourraient relier les différents lieux. Evocation d'un partenariat avec les écoles de théâtre et de musique.
- Titre : trouver un nom évocateur pour susciter la curiosité. Fêter le Millénaire et les 20ans de Baugé la Secrète. Exemple : « Au fil de l'imaginaire », « Imagine 1000 ans »

**COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
(délibération du Conseil Municipal en date du 03 mai 2010)

N°	DATE	THEMES CONCERNÉS	MOTIFS
2010-011	04/11/2010	Assurance	Remboursement sinistre assurance Bris de Glace Hôtel de Ville - Partie Bibliothèque le 04-06/04/10 Groupama - 1 270,64 €

**CALENDRIER 2011**

<b>CALENDRIER 2011</b>		
<b>COMITE ASSOCIATIF</b>	21 Janvier 2011	18H30
<b>COMMISSION FINANCES</b> – Attribution subventions	27 Janvier 2011	18H30
<b>CM - 1</b> – DOB + Vote des subventions	Lundi 07 février	20h00
<b>COMMISSION FINANCES</b> – BP 2011	Jeudi 10 mars	18h00
<b>CM - 2</b> –Vote du budget	Lundi 28 mars	18h30
<b>CM - 3</b>	Lundi 16 mai	20h00
<b>CM - 4</b>	Lundi 27 juin	20h00
<b>CM - 5</b>	Lundi 12 septembre	20h00
<b>CM - 6</b>	Lundi 17 octobre	20h00
<b>CM - 7</b>	Lundi 12 décembre	20h00

*Fin de la séance :*        23h20